YERRES

*Urbanisme et Développement Economique*
*N° tél. : 01.69.49.77.41*
*N/Réf. : OC/MB*

**DECISION N°2022/205**

**OBJET : Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée relatif à une étude de requalification urbaine (secteur rue Basse), conclu avec le groupement ATELIER ISLA, RESEAU(X) et InVARR**

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n° 2020/186 (série A) de délégation complémentaire de fonction et de signature, en matière de passation des marchés publics à Madame LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, en date du 28 mai 2020,

VU le Code de la Commande publique applicable au 1er avril 2019,

VU la décision n° 2022/039 du 24 janvier 2022 concernant le marché à procédure adaptée relatif à une étude de requalification urbaine (secteur rue Basse),

VU la décision modificative n° 2022/083 en date du 21 mars 2022,

VU le marché correspondant, n°09/2022 en date du 8 février 2022, conclu avec le groupement ATELIER ISLA, RESEAU(X) et InVARR, pour un montant de 38 476,00 € HT,

CONSIDERANT la nécessité de prolonger la durée du marché, pour réajuster le planning suite à un retard imputable à la maitrise d'ouvrage, notamment en termes de délais de validation,

**D E C I D E**

D'APPROUVER ET DE SIGNER l'avenant n° 1 au marché à procédure adaptée relatif à une étude de requalification urbaine (secteur rue Basse) conclu avec le groupement ATELIER ISLA, RESEAU(X) et InVARR,

Reçu en préfecture
le 12/07/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20220712-lmc16852H1-AR

DIT que la durée du marché est prolongée du 13 juillet 2022 jusqu'au 30 novembre 2022,

DIT que l'avenant n°1 n'a pas d'incidence financière,

DIT que l'avenant prend effet à compter de la date de sa notification.

Fait à Yerres, le 08 juillet 2022

Le Maire,
Conseiller Départemental,




Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 12/07/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20220712-lmc16852H1-AR